



# Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020

| Juin 2014

Politique de  
cohésion

## → Qu'est-ce que la politique de cohésion?

---

### **La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'UE**

Elle cible toutes les villes et régions de l'Union européenne dans le but de soutenir la création d'emploi, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

---

#### La politique de cohésion a un grand impact dans de nombreux domaines

Les investissements contribuent à la réalisation de bien d'autres objectifs des politiques de l'UE. La politique de cohésion vient compléter des politiques européennes, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de l'énergie, de l'environnement, du marché unique, de la recherche et de l'innovation. Elle fournit en particulier le cadre d'investissement et la stratégie nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance convenus (Stratégie Europe 2020 – [ec.europa.eu/eu2020](https://ec.europa.eu/eu2020)).

D'ici 2020, l'UE vise cinq objectifs concrets en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale, d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines.

Afin de réaliser ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions européennes, un budget de 351,8 milliards d'euros – près d'un tiers du budget total de l'UE – a été alloué à la politique de cohésion 2014-2020.

#### La politique de cohésion favorise la solidarité européenne

L'essentiel du financement de la politique de cohésion se concentre sur les régions et pays européens moins développés afin de les aider à rattraper leur retard et de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui persistent en Europe.

#### L'impact financier global

La politique de cohésion est un catalyseur de financement public et privé, non seulement parce qu'elle oblige les États membres à participer au financement en puisant dans leur budget national, mais aussi parce qu'elle renforce la confiance des investisseurs.

Compte tenu des contributions nationales et des investissements privés, l'impact de la politique de cohésion 2014-2020 devrait s'élever à près de 450 milliards d'euros.

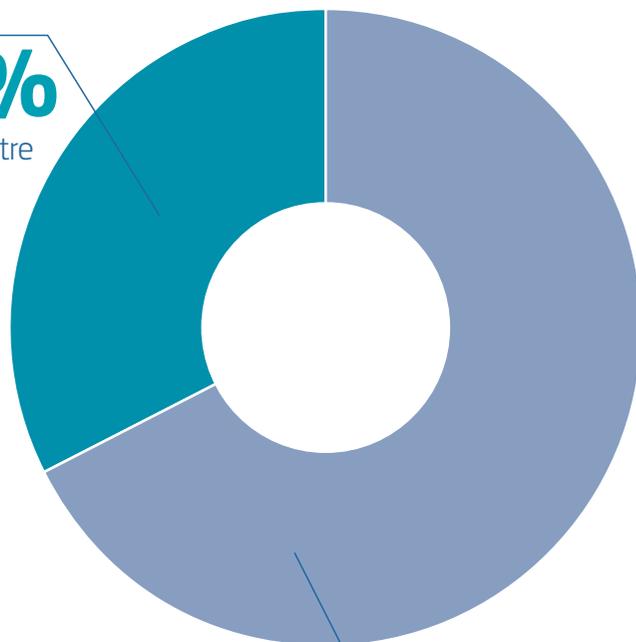
## → Quels sont les principaux résultats\*?

### BUDGET TOTAL DE L'UE POUR 2014-2020

TOTAL: **1 082 milliards €**

**32,5%**

Financement au titre  
de la politique  
de cohésion  
**351,8  
milliards €**



**67,5%**

Autres politiques de l'UE:  
agriculture, recherche,  
politique extérieure, etc.  
**730,2 milliards €**

#### Création d'emplois et de croissance

- ▶ Les revenus ont augmenté dans les régions les plus pauvres de l'UE, où le PIB par habitant est passé de 60,5% de la moyenne de l'UE en 2007 à 62,7% en 2010.
- ▶ Selon les estimations, **594 000 emplois** ont été créés entre 2007 et 2012.

#### Investissement dans le capital humain

- ▶ Chaque année, près de **15 millions de personnes** participent aux milliers de projets cofinancés par le Fonds social européen (FSE) dans toute l'Europe.
- ▶ **2,4 millions de participants** aux actions du FSE en faveur de l'emploi **ont trouvé un travail dans les 6 mois** (2007-2010).

#### Soutien aux entreprises

- ▶ **198 000** petites et moyennes entreprises (PME) ont reçu une aide directe à l'investissement.
- ▶ **77 800** jeunes entreprises ont bénéficié d'un soutien.
- ▶ **262 000** emplois ont été créés dans les PME.

#### Renforcement de la recherche et de l'innovation

- ▶ **61 000** projets de recherche ont été soutenus.
- ▶ **5 millions** de citoyens européens supplémentaires ont pu bénéficier d'une connexion haut débit.
- ▶ **21 000** emplois à long terme ont été créés dans la recherche.

#### Amélioration de l'environnement

- ▶ Les systèmes d'alimentation en eau ont été modernisés, au profit de **3,2 millions de citoyens**.
- ▶ **9 400 projets** ont amélioré la durabilité et l'attrait des villes et agglomérations.

#### Modernisation des transports

- ▶ **1 200 km de routes** et **1 500 km de voies ferrées** ont contribué à la mise en place d'un réseau transeuropéen de transport (RTE-T) efficace.

*\*Sauf mention contraire, les données concernent la période 2007-2012.*

# → Quel en est le fonctionnement?

## Octroi du financement

La politique de cohésion est mise en œuvre par le biais de **trois fonds principaux**.

▶ **Fonds européen de développement régional (FEDER)**: vise à renforcer la cohésion économique et sociale régionale en investissant dans des secteurs générateurs de croissance afin d'améliorer la compétitivité et la création d'emplois. Le FEDER finance également des projets de coopération transfrontalière.

▶ **Fond social européen (FSE)**: investit dans le capital humain dans le but d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation. Il vise aussi à aider les personnes désavantagées menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

▶ **Fonds de cohésion**: investit dans la croissance verte et le développement durable, et améliore la connectivité dans les États membres dont le PIB est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE-27.

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), ils forment les **Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI)** ([ec.europa.eu/esif](http://ec.europa.eu/esif)).

---

## Définir les bons objectifs

La Commission collabore avec les États membres et les régions pour élaborer des accords de partenariat et des programmes opérationnels définissant les priorités des investissements et les besoins en matière de développement. Les autorités de gestion au sein des États membres gèrent les programmes et sélectionnent les projets individuels.

---

## Affectation des fonds

▶ Les autorités de gestion sélectionnent des projets individuels. Si le coût total d'un projet dépasse 50 millions d'euros, il doit être approuvé par la Commission.

▶ La Commission met les fonds à disposition au début de chaque année pour permettre aux pays de commencer à investir dans les projets.

▶ Les dépenses certifiées par les autorités nationales sont prises en charge par la Commission.

▶ Les programmes sont constamment contrôlés. Cette surveillance comprend des audits et vérifications sur place par la Commission et l'État membre, qui doivent présenter des rapports tout au long de la période budgétaire de sept ans.

## Quoi de neuf en 2014-2020?

▶ **Une attention accrue aux résultats**: des objectifs plus clairs et mesurables pour une meilleure responsabilisation.

▶ **Simplification**: un ensemble de règles applicable aux cinq fonds.

▶ **Conditions**: introduction de conditions requises avant l'allocation des fonds.

▶ **Renforcement de la dimension urbaine et lutte pour l'inclusion sociale**: montant minimum du FEDER consacré aux projets intégrés dans les villes et du FSE pour soutenir les communautés marginalisées.

▶ **Lien vers une réforme économique**: la Commission peut suspendre le financement pour un État membre qui ne respecte pas les règles

## → Quelles sont les priorités?

La politique de cohésion a défini **11 objectifs thématiques** générateurs de croissance pour la période 2014-2020.

→ **Les investissements du FEDER** soutiendront les 11 objectifs, mais les **objectifs 1 à 4 sont les priorités** des investissements.

→ **Les priorités du FSE** sont les **objectifs 8 à 11**, même si le Fonds soutient également les objectifs 1 à 4.

→ Le **Fonds de cohésion** soutient les objectifs 4 à 7 et 11.



**1.** Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation



**2.** Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité



**3.** Renforcer la compétitivité des PME



**4.** Favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>



**5.** Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques



**6.** Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources



**7.** Promouvoir le transport durable et améliorer les infrastructures de réseaux



**8.** Promouvoir des emplois durables et de qualité, et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre



**9.** Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination



**10.** Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie



**11.** Renforcer l'efficacité de l'administration publique

## → Qui en profite?

### La politique de cohésion profite à toutes les régions de l'UE

Le niveau des investissements reflète les besoins des États membres en matière de développement. Les régions sont classées selon leur produit Intérieur Brut (PIB) en tant que régions **plus développées**, **en transition** ou **moins développées**. Selon ces catégories, le Fonds peut fournir entre 50% et 85% du financement total d'un projet. Le financement restant peut provenir de sources publiques (nationales ou régionales) ou privées. L'objectif final de la politique consiste à rendre les villes et régions européennes plus compétitives, à encourager la croissance et à créer de l'emploi.

### Qui peut postuler?

Les bénéficiaires potentiels comprennent des organismes publics, des entreprises (principalement des PME), des universités, des associations, des ONG et des organisations bénévoles.

Les demandes de financement doivent être soumises à l'autorité nationale ou régionale en charge de la gestion du programme concerné.

### Coopération territoriale européenne

La politique de cohésion encourage les villes et régions de différents États membres de l'UE à coopérer et apprendre les unes des autres à l'aide de programmes, projets et réseaux communs ayant un impact concret sur chaque aspect de la vie économique, dont l'innovation, l'accessibilité, l'éducation, le commerce, l'emploi et l'environnement. Les programmes interrégionaux, transnationaux

et transfrontaliers sont financés par le FEDER. Les personnes vivant en dehors des frontières de l'UE bénéficient également de ces financements par le biais des programmes de coopération transfrontalière de l'Instrument de préadhésion.

La coopération internationale peut également être mise en œuvre au travers d'une «stratégie macro-régionale». Il s'agit d'un cadre intégré relevant les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres et les pays tiers situés dans des zones géographiques définies. Il existe actuellement deux stratégies macro-régionales: la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique et la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube; une troisième stratégie devrait être adoptée d'ici fin 2014 (la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Adriatique et de la mer Ionienne) et une quatrième d'ici fin 2015 (la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine).

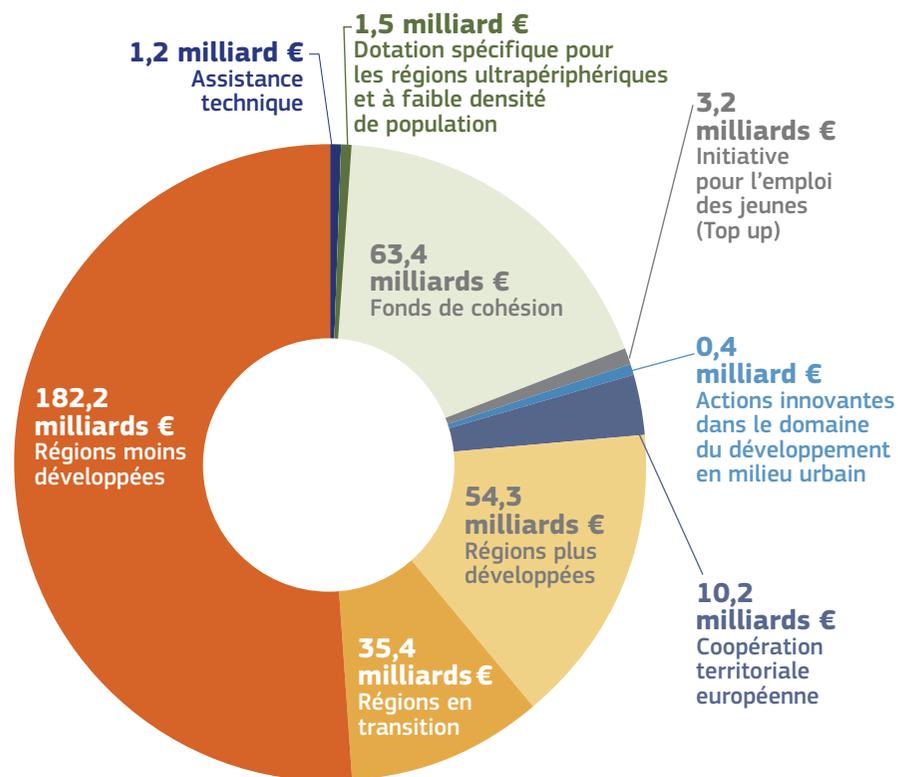
### Assistance en situation de crise

La politique de cohésion a apporté une réponse rapide et efficace à la crise avec un niveau de flexibilité crucial **en réaffectant les fonds en fonction des besoins** et en investissant dans des secteurs clés pour la croissance et la création d'emploi. **De même, les réductions ciblées dans les exigences de cofinancement national** et le paiement anticipé des allocations financières aux États membres en crise ont fourni les liquidités indispensables en ces temps de restrictions budgétaires.

En cas de **catastrophe naturelle majeure**, les États Membres ont également la possibilité de demander de l'aide via le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), qui peut être mobilisé jusqu'à un montant annuel maximal de 500 millions d'euros.

## → La politique de cohésion à travers le temps

### FINANCEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020 (351,8 milliards €)



- **1957** Première mention de différences régionales dans le Traité de Rome.
- **1958** Création du Fonds social européen.
- **1975** Création du Fonds européen de développement régional.
- **1986** Base légale pour la «politique régionale» établie dans l'Acte unique européen.
- **1988** Pour s'adapter à l'entrée de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), les Fonds structurels ont été intégrés dans une «politique de cohésion» générale. Budget: 64 milliards d'ECU.
- **1993** Le Traité de Maastricht introduit le Fonds de cohésion, le Comité des Régions et le principe de subsidiarité.
- **1994-1999** Doublement des ressources pour faire correspondre les Fonds à un tiers du budget de l'UE.
- **1995** Ajout d'un objectif spécial pour soutenir les régions à faible densité de population de Finlande et de Suède.
- **2000** La «stratégie de Lisbonne» réoriente les priorités de l'UE vers la croissance, l'emploi et l'innovation.
- **2000-2006** Les priorités de cette période sont ciblées pour refléter les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Les instruments de préadhésion mettent les financements et le savoir-faire à la disposition des États souhaitant rejoindre l'UE.
- **2004** Dix nouveaux pays rejoignent l'UE, augmentant sa population de 20% mais son PIB de seulement 5%. Un budget spécifique est alloué aux nouveaux États membres (2004-2006).
- **2007-2013** 30% du budget sont consacrés aux infrastructures environnementales et à la lutte contre le changement climatique, et 25% à la recherche et l'innovation.
- **2014-2020** La nouvelle période de programmation introduit des règles communes simplifiées et une attention accrue aux résultats. Un budget de 351,8 milliards d'euros est spécialement consacré aux 11 objectifs thématiques visant à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

## → Où puis-je trouver plus d'informations?

### La politique de cohésion de l'UE sur le Web



<http://ec.europa.eu/esf/>



[https://twitter.com/@EU\\_Regional](https://twitter.com/@EU_Regional)  
[https://twitter.com/EU\\_social](https://twitter.com/EU_social)



[www.yammer.com/regionetwork](http://www.yammer.com/regionetwork)  
Plateforme de collaboration de la politique régionale



[www.flickr.com/euregional](http://www.flickr.com/euregional)



[www.facebook.com/socialeurope](http://www.facebook.com/socialeurope)



Site web Inforegio  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy](http://ec.europa.eu/regional_policy)



Office des publications

### Europe Direct



Europe Direct est un réseau de centres d'information et de documentation sur l'UE présent dans tous les États membres. Il propose également un service d'information centralisé.

→ **Trouvez votre centre d'information local le plus proche sur [europedirect.europa.eu](http://europedirect.europa.eu)**

→ **Pour contacter le service d'information centralisé:**

Appelez gratuitement Europe Direct au **00 800 6 7 8 9 10 11** dans toutes les langues officielles

Envoyez votre question par e-mail à l'adresse [http://europa.eu/europedirect/write\\_to\\_us/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/write_to_us/index_fr.htm)

Chattez sur [http://europa.eu/europedirect/web\\_assistance/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/web_assistance/index_fr.htm)

### Autorités de gestion

Sur les sites Web d'Inforegio et du FSE, vous trouverez les **coordonnées** des autorités nationales responsables de la gestion du financement de la politique de cohésion dans votre région. Les autorités de gestion disposent également de leurs propres sites Web présentant des informations détaillées sur les projets dans votre région et les modalités de demande de financement.

### Représentations de la Commission européenne

#### En France

288, boulevard Saint-Germain, F- 75007 Paris  
Téléphone: +33 1 40 63 38 00  
Courriel: [comm-rep-par@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-par@ec.europa.eu)  
[http://ec.europa.eu/france/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/france/index_fr.htm)  
(Représentation régionale à Marseille)

#### En Belgique

Rue de la Loi, 170, B- 1040 Bruxelles  
Téléphone: +32 2 295 38 44  
Courriel: [comm-rep-bru@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-bru@ec.europa.eu)  
[http://ec.europa.eu/belgium/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/belgium/index_fr.htm)

#### Au Luxembourg

Maison de l'Europe, 7, rue du Marché-aux-Herbes L- 1728 Luxembourg  
Téléphone: +352 4301 34925  
Courriel: [comm-rep-lux@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-lux@ec.europa.eu)  
[http://ec.europa.eu/luxembourg/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/luxembourg/index_fr.htm)

→ **Rendez-vous sur [http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)**